

2025-132



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 19 novembre 2025 – Délibération n°132

**Convocation envoyée,  
affichée le : 13/11/2025**

\*\*\*\*\*

**Nombre de membres :**

En exercice : 28

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Votants : 23

Absents : 5

\*\*\*\*\*

**Résultats :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Liste des délibérations  
affichée le : 21/11/2025**

**Objet : GROUPEMENT DE COMMANDE ET PLAN  
DE FINANCEMENT - TRAVAUX DE REFECTION  
DES RESEAUX HUMIDES DES RUES DE LA  
CROUZETTE ET DES ARTISANS A LAPANOUSE**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

**Président de séance :** Monsieur Edmond GROS

**Secrétaire de séance :** Madame Françoise CAPUS

**Présents :** ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc.

**Absents :** BORIE Nina - BOURREL Thierry (pouvoir à JARROUSSE Caroline) - CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à ROZIERE Régine) - DUTRIEUX Patrick (pouvoir à CARON Annick) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain - RAGOT Annie - TAJAN Isabelle (pouvoir à BURGUIERE Philippe).

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** expose que préalablement aux travaux d'aménagement des rues de la Crouzette et des Artisans à Lapanouse il est nécessaire de procéder aux travaux de réfection des réseaux humides.

À ce jour, ce quartier est le dernier secteur unitaire du village de Lapanouse, sa mise en séparatif permettra de diminuer l'engorgement des réseaux au bas de la rue Thomas Raynal et de limiter les déversements d'eaux usées non traitées au milieu naturel.



2025-132

Monsieur le Maire souligne qu'il est opportun de coordonner les travaux d'assainissement et ceux relatifs à l'eau potable, afin d'assurer une cohérence technique et une mutualisation des moyens. Le projet prévoit la mise en séparatif de 245 mètres linéaire de réseau d'assainissement et la reprise de 25 branchements.

Le coût estimatif des travaux d'assainissement est estimé à 143 460 € HT et l'étude à 11 213.28 € HT.

Dans un souci d'efficacité et de bonne coordination des interventions, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes entre la commune de Sévérac d'Aveyron et le SIEDA (Syndicat d'énergie de l'Aveyron), conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique.

Le plan de financement proposé de l'opération est le suivant :

Coûts HT		Recettes HT		
Etude	11 213.28 €	Département	15 467.33 €	10 %
Travaux de réfection des réseaux humides	143 460 €	Agence de l'eau	108 271.30 €	70%
		Autofinancement	30 934.65 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>154 673.28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>154 673.28 €</b>	<b>100%</b>

Après avoir entendu l'exposé,

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

## DECIDENT

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le projet tel que présenté, et son plan de financement ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'ensemble des financeurs dont l'Agence de l'Eau et le Département afin d'obtenir une subvention aussi élevée que possible,

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes relative au génie civil des réseaux,



2025-132

**ARTICLE 4 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises, conformément au Code de la commande publique en vigueur ;

**ARTICLE 5 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer toutes les pièces nécessaires, en vue de l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Edmond Gros



Le secrétaire de séance  
Françoise CAPUS

A handwritten blue signature of Françoise Capus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Prefecture